



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE DE PAILLENCOURT (59295)**

Date de convocation : 29/03/2021
Date d'affichage : 29/03/2021
Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt et un le vendredi neuf avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEFEBVRE, Maire.

Présents :

MM. : LEFEBVRE Fabrice, BARBOTIN Dominique, DOROSZ Thomas, FONTAINE Matthieu, CHATELAIN Arnaud, DEMAILLY Gilbert, FAUQUET Joël.

MME : DENOYELLE Réjane, DELMOTTE Virginie, DUFOUR Marie, BOROWSKI Sandra, DENIMAL Mélanie, HOFFMAN Emmanuelle.

Absents excusés :

Absents : M. BAYEN Marc, Mme DELARUE Coralie.

Procurations :

Monsieur Gilbert DEMAILLY a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du 06/04/2021 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 29/2021

OBJET : Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération N° 30/2021

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sur présentation du compte administratif du budget principal pour l'année 2020, par chapitre et par opération, conformément à la nomenclature M14 ;

Considérant que Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Gilbert DEMAÏLLY ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2020 du budget principal, lequel peut se résumer comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Recettes	72 253.22 €	656 785.51 €
Dépenses	78 133.43 €	524 904.56 €

Délibération N° 31/2021

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Vu les résultats inscrits au compte administratif du budget principal pour l'année 2020, lesquels sont conformes au compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter l'affectation des résultats selon le tableau ci-annexé et d'affecter les résultats 2020 du CCAS après dissolution de celui-ci :

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	78 133.43 €	72 253.22 €
Opérations d'ordre		146 149.05 €
Clôture exercice antérieur		
Résultat de l'exercice	- 5 880.21 €	
Résultat de l'exercice du CCAS	1 341.60 €	
Résultat de clôture	141 610.44 €	

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	524 904.56 €	656 785.51 €
Opérations d'ordre		
Clôture exercice antérieur		52 257.64 €
Résultat de l'exercice	- 131 880.95 €	
Résultat de l'exercice du CCAS	10 350.30 €	
Résultat de clôture	194 488.89 €	

AFFECTATION

	Dépenses	Recettes
Report d'investissement		
Affectation Investissement (1068)	100 000.00 €	
Affectation Fonctionnement (R002)	94 488.89 €	

Délibération N° 32/2021

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'octroi d'une subvention est conditionné par la réception d'une demande accompagnée des comptes de l'association.

Monsieur le Maire demande aux conseillers, membres d'association de ne pas prendre part au vote de la subvention de leur association.

Après lecture des propositions de subventions de la Commission des finances, le Conseil Municipal vote comme suit les subventions pour l'année 2021:

Pour l'association « Au Rythme des Saisons » la voix de Mr Le Maire étant prépondérante celle-ci sera accordée.

<i>Associations</i>	<i>Présents</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<u><i>Subventions</i></u> <u><i>2021</i></u>
<i>Club des aînés "Les Pervenches"</i>	13	13	0	0	200 €
<i>Entente sportive Paillencourt-Estrun</i>	13	13	0	0	1 750 €
<i>Fanfare d'Hordain</i>	13	13	0	0	250 €
<i>Marche PAILLENCOURTOISE</i>	13	13	0	0	300 €
<i>Paillen'scrap</i>	13	13	0	0	200 €
<i>Coopérative scolaire de Paillencourt</i>	13	13	0	0	2 200 €
<i>Au rythme des saisons</i>	13	4	4	5	200 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le budget primitif principal présenté par Monsieur le Maire, par chapitre et par opération, conformément à la nomenclature M14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'adopter le budget primitif principal 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

➤ **725 775.50 €** en section de Fonctionnement

➤ **266 610.44 €** en section d'Investissement

*Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, LEFEBVRE Fabrice*

Acte rendu exécutoire après
Compte-tenu de la transmission
Et de la publication le 12/04/2021

